



FICHE TECHNIQUE

120903

JADFLASH

**NETTOYANT DEGRAISSANT POUR
MATÉRIELS AGRICOLES
USAGE PROFESSIONNEL**

JADFLASH est une préparation à base d'hydroxyde de sodium, d'agents séquestrant, de composés émulsionnants abaisseurs de tension superficielle.

*Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux. **Produit homologué par le Ministère de l'Agriculture.***

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1063 G/L ± 20 G/L
Couleur	: INCOLORE
Réaction chimique	: ALCALINE
pH pur	: 13.10 ENVIRON
PH A 5%	: 12.55 ENVIRON
Odeur	: ALCALINE
Tension superficielle à 5%	: 31.6 DYNES/CM
Inflammabilité	: NON INFLAMMABLE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

JADFLASH est un concentré à diluer dans l'eau, facilement rinçable. Il ne laisse pas de traces, n'attaque pas les métaux ferreux. Ne renferme pas de phosphates.

JADFLASH est fortement dégraissant et pénétrant, recommandé pour le nettoyage de carrosserie de matériels agricoles, châssis, bâches, engins de TP. Il agit rapidement.

JADFLASH élimine le film statique, dissout et saponifie les agglomérats de matières organiques, terre, graisses et huiles, minérales, végétales, carbonées ou non, souillures de carbone.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

S'utilise toujours dilué dans l'eau froide ou tiède, doses d'utilisation à moduler selon fréquence des nettoyages, nature et état d'encrassement des surfaces à nettoyer, type de salissure.

Dilution : 5%

Appliquer sur surfaces froides ; sur matériels stockés en plein soleil, pulvériser au préalable de l'eau claire. Commencer la pulvérisation de la solution du bas vers le haut des surfaces. Laisser au contact quelques minutes et procéder au rinçage sous pression du haut vers le bas.

Nettoyage de cuve de pulvérisateur et buse d'épandage :

Mettre 50 à 100 litres d'eau dans la cuve du pulvérisateur, y ajouter 1% de produit, mettre en fonctionnement le système d'épandage, arrêter le fonctionnement pendant 5 minutes pour laisser agir le produit, terminer par un rinçage avec 50 à 100 litres d'eau.

Application possible par lance et canon à mousse active



RECOMMANDATIONS



H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/réceptif dans les déchets industriels spéciaux.

Contient

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : EDTA et sels

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des acides forts.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage. Températures optimales de stockage de 5 à 35°C.

Ne pas appliquer le produit concentré sur surfaces en aluminium anodisé, peintures sensibles aux produits alcalins, en cas de contact rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.